

FLAVESCENCE DOREE ET BOIS NOIR

Toutes les souches qui présentent les caractéristiques suivantes sont atteintes par la Flavescence dorée ou le Bois-Noir:

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">• décoloration du feuillage (rougissement pour les cépages rouges, jaunissement pour les cépages blancs) plus ou moins bien délimitée par les nervures,• les feuilles deviennent «cassantes» et s'enroulent plus ou moins, en fonction des cépages, |
| <ul style="list-style-type: none">• flétrissement partiel ou total pouvant aller jusqu'à la chute complète des grappes. |
| <ul style="list-style-type: none">• aoûtétement absent ou partiel des sarments qui donne un port « retombant » à la souche atteinte (ou à une partie de celle-ci), et rend difficile sa détection (la souche est cachée par les souches saines qui l'entourent), |

En images :



Photos ENTAV, INRA



Ces dégâts sont visibles de la mi-juillet jusqu'à la chute des feuilles. Si vous les observez, pensez à prévenir votre technicien afin qu'il puisse identifier la maladie. Des tests de laboratoire permettront, s'il y a un doute, de confirmer le diagnostic.

N'hésitez pas à contacter :

- Le groupement de défense contre les organismes nuisibles de votre commune,
- La Fédération Départementale des Groupements de Défense Contre les Organismes Nuisibles (FEDON) de votre département.
- Le Service Régional de l'ALimentation à Montpellier ou antennes départementales de Carcassonne ou Perpignan (SRAL)
- Les Chambres d'Agriculture.

Tous les ceps présentant ces symptômes, même partiels, doivent être arrachés ou dévitalisés.

Si plus de 20% des ceps présents sont contaminés, la parcelle doit être arrachée en totalité.